

## ETAT D'AVANCEMENT DU PROCESSUS ELECTORAL

Ces derniers temps, on entend souvent certaines personnes dire que les élections sont terminées. Il y a une part de vérité puisque trois élections ont déjà eu lieu, à savoir l'élection du Président de la République, l'élection des députés et l'élection des conseillers communaux.

Mais la CENI voudrait aussi attirer l'attention sur les élections encore en cours qui sont également importantes pour la vie de la nation. Il s'agit de l'élection des sénateurs et de l'élection des conseillers de collines ou de quartiers.

### L'élection des députés

C'est aujourd'hui le 11<sup>e</sup> jour de campagne électorale qui a débuté le 27 juin dernier suite au décret présidentiel du 25 juin portant ouverture et clôture de cette campagne qui va durer jusqu'au 17 juillet.

Qui sont candidats ?

- 2 candidats par province (circonscription) provenant des partis politiques CNDD-FDD et CNL dans toutes les provinces, avec leurs suppléants, chaque candidat ayant trois suppléants ;
- 2 candidats par province dans huit provinces provenant du parti UPRONA, avec leurs suppléants
- 2 candidats du parti APDR avec leurs suppléants en Mairie de Bujumbura
- 2 candidats du parti SANGWE-PADER avec leurs suppléants en province de Karusi
- 1 candidat indépendant en province de Bururi

Qui sont les électeurs ? Le collège électoral des conseillers communaux dans chaque province.

La campagne électorale doit respecter les dispositions légales et réglementaires à savoir notamment :

- Se dérouler de 6H du matin jusqu'à 18H
- Se faire à travers les messages, les discours, les affiches, les réunions et autres moyens de communication
- La campagne se fait sous réserve du respect de l'ordre public
- Les réunions électorales doivent être déclarées auprès de l'autorité administrative communale
- Les injures et la diffamation sont interdites ; de même que les dons en argent ou en nature, ainsi que l'utilisation des biens publics



- La campagne est également interdite dans les établissements scolaires et universitaires, ainsi que sur les lieux de travail pendant les heures de service

L'élection aura lieu le 20 juillet et 2 sénateurs élus par province rejoindront l'institution sénatoriale, de même que trois autres sénateurs d'ethnie TWA qui seront cooptés.

#### **De l'élection des conseillers de collines ou de quartiers**

Nous sommes actuellement à l'étape d'enregistrement et d'analyse des candidatures. D'ici le 17 juillet, les commissions électorales communales indépendantes vont publier les listes des candidats retenus. Malheureusement, nous apprenons qu'il y a déjà des candidats conseillers qui ont commencé leur campagne électorale. C'est le moment de leur dire d'arrêter, de désafficher tout ce qu'ils ont collés dans leur quartier et d'attendre. La campagne va se faire quand le décret présidentiel qui l'organise va sortir. Dans le chronogramme en cours de mise en œuvre, ce sera au mois d'août. Mais c'est le décret qui va donner toutes les précisions.

En attendant, quelques indications sont bonnes à savoir en ce qui concerne les candidats conseillers de collines ou de quartiers.

- Tous les candidats conseillers de collines ou de quartiers se présentent à titre indépendant
- Tout candidat doit être Burundais
- Doit résider sur la colline ou dans le quartier
- Avoir au moins 25 ans au moment de l'élection
- Etre intègre et reconnu comme tel par son entourage

